

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2874

24 novembre 2011

SOMMAIRE

Allard Invest Brésil 1 S.A.	137951	IREF Art-Invest Cologne Holding	137925
Allard Invest Brésil 2 S.A.	137951	Isis Holding S.A.	137935
Allianz Life Luxembourg	137951	Jota International SA	137950
Alqarra Holding S.à r.l.	137951	Komzept 7c S.A.	137950
Antala S.à r.l.	137952	KPI Investment Property 55 S.à r.l.	137939
Avery Dennison Investments Luxembourg	137952	KPI Investment Property 56 S.à r.l.	137945
Avery Dennison Investments Luxembourg	137952	Largo Management S.A.	137910
Balleroy Holding S.A.	137934	Lone Star Capital Investments S.à r.l. ...	137906
BNP Paribas S.B Ré	137934	Luxembourg Mainstream Graham Pass S.à r.l.	137906
Brixton 1 Sàrl	137951	Luxembourg Mainstream Shady Oaks S.à r.l.	137910
CitCor Wannsee III Sàrl	137935	Maitland Luxembourg S.A.	137911
CitCor Wannsee II Sàrl	137934	M Group Investments S.A.	137910
CitCor Wannsee IV Sàrl	137938	ML Ray Co-Investor S.à r.l.	137911
Coop Management S.A.	137942	ML Ray Investor S.à r.l.	137911
Cutec S.A. S.P.F.	137938	Nadiv Investments S.A.	137912
Diego International S.A.	137938	Naxara SA	137912
ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF C	137943	New Tech Venture Capital Management S.A.	137912
Economic Management S.A.	137939	Nifrac Finance S.A.	137913
Elmont S.à r.l.	137952	Novacap Asset Management S.A.	137911
Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l.	137943	Oogmerk S.A.-SPF	137923
FANUC FA Europe S.A.	137944	Oyster Asset Management S.A.	137923
Formel K Racing Team S.à r.l.	137944	Paul Wurth International Site Services .	137924
Fortis Bank Reinsurance S.A.	137944	PCC European Holdings S.à r.l.	137924
GAVIAG	137948	PCC Finance Luxembourg S.à r.l.	137924
Generalcorp	137949	PCC Luxembourg holdings S.C.S.	137925
Glendevon King	137948	Pegaso Transport Sàrl	137923
Hanna Lux S.A.	137906	Pergam Properties 1 S.C.A.	137925
HRA Invest S.à r.l.	137913	Pergam Properties 2 S.C.A.	137933
IDAS Luxembourg S.à r.l.	137949	Plainfield Luxembourg S.à r.l.	137924
Invex, S.à r.l. SPF	137949	Ramblin S.A.	137933
		State Street Bank Luxembourg S.A.	137950

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142723/10.

(110165961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Luxembourg Mainstream Graham Pass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.297.

En date du 6 octobre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Les gérants de catégorie B de la société, Alan DUNDON et Fabrice MEEUWIS, ont également transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142725/14.

(110165341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Hanna Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 163.880.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le trente septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société anonyme DELTA LOGIC S.A., ayant son siège social à L2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 54.357,

représentée par Monsieur Emmanuel KARP, juriste, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 septembre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HANNA LUX S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet pour son propre compte l'acquisition, la vente, l'échange, la gestion et la mise en valeur de tous immeubles, parties d'immeubles, droits immobiliers et accessoires, situés dans le Grand-Duché de Luxembourg

ou à l'étranger, ainsi que l'accomplissement de toutes opérations généralement quelconques, mobilières, commerciales, financières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) par action.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés. Deuxième feuillet

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les cent (100) actions ont été souscrites par la société anonyme DELTA LOGIC S.A., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 54.357.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents Euros (€ 1.200.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Fikret HASANOVIC, ouvrier, né à Rujnica (Bosnie-Herzégovine), le 13 mars 1979, demeurant à L-8274 Kehlen, 28, rue de l'Ecole,
- Monsieur Idriz HASANOVIC, pensionné, né à Rujnica (Bosnie-Herzégovine), le 23 septembre 1950, demeurant à L-8274 Kehlen, 28, rue de l'Ecole,
- Madame Amra HASANOVIC, sans profession, épouse de Monsieur Fikret HASANOVIC, née à Zavidovici (Bosnie-Herzégovine), le 26 avril 1978, demeurant à L-8274 Kehlen, 28, rue de l'Ecole.

- 2) Monsieur Fikret HASANOVIC, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

- 3) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

- La société à responsabilité limitée MGI FISOGEST S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 20.114.

4) Le premier mandat des administrateurs, du président du conseil d'administration et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017 et qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2016.

5) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société, Monsieur Fikret HASANOVIC, prénommé, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017 et qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2016, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

6) Le siège social est fixé à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. KARP, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140305/206.

(110162257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Luxembourg Mainstream Shady Oaks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.509.

En date du 6 octobre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Alan Dundon, Gérant B et Fabrice Meeuwis, Gérant de catégorie B, ont également transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142726/14.

(110165342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

M Group Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011142741/10.

(110165440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Largo Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8355 Garnich, 2, rue Nic Arend.

R.C.S. Luxembourg B 93.130.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires du 30 septembre 2011

Résolutions:

1. Les Mandats d'administrateurs de Messieurs Joris Ghysaert, Edward Verhaeren et celui de Madame Vera Geeraerts sont prolongés jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2017

2. Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Joris Ghysaert est prolongé jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joris GHYSSAERT / Vera GEERAERTS / Edward VERHAEREN
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2011142732/16.

(110165374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Maitland Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 13.583.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société tenue en date du 22 juillet 2011:

1. la nomination de l'administrateur Grant Richardson avec adresse Maitland House 1, River Park Gloucester Road, Mowbray 7700 South Africa, a été acceptée avec effet 22 juillet 2011 et ceci pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011142747/13.

(110165559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

ML Ray Co-Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.400.

—
Par résolutions signées en date du 23 septembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

2. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142759/15.

(110165623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Novacap Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 124.965.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142773/10.

(110165436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

ML Ray Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.567.

—
Par résolutions signées en date du 23 septembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

2. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142760/15.

(110165624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Nadiv Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.571.

Le Conseil d'administration a pris en date du 27 septembre 2011 les résolutions suivantes:

- Nomination de Madame Géraldine Schmit en tant que président du Conseil d'administration, par conséquent, Géraldine est désormais Administrateur et Président du conseil d'administration.

- Le siège social de la Société a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- Le Conseil d'Administration constate que Madame Géraldine Schmit, Administrateur et Président du conseil d'administration, Monsieur Alan Dundon et Monsieur Frédéric Salvadore, Administrateurs, ont changé leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2011.

Référence de publication: 2011142774/17.

(110165343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Naxara SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.619.

Résolution de l'administrateur unique de la société en date du 12 octobre 2011

L'Administrateur Unique de la société décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société, de son adresse actuelle 11A, Boulevard Prince Henri L-1724 LUXEMBOURG au 26, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG.

Fait à Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Patrice PFISTNER
Administrateur Unique

Référence de publication: 2011142776/13.

(110165255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

New Tech Venture Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.726.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Avril 2011

En date du 27 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Antoine GILSON DE ROUVREUX, Monsieur Gérard LOPEZ, Monsieur Mark TLUSZCZ, Monsieur Hans-Jürgen SCHMITZ et Madame Laurence SEBAN en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2012.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour New Tech Venture Capital Management S.A.
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011142779/16.

(110165327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Nifrac Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 30.252.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 13 septembre 2011 à Luxembourg

- transfert du siège social au 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Copie Conforme

COSAFIN S.A. / JALYNE S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011142785/12.

(110165501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

HRA Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.875.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of September.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

REF IV Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 147145,

Here represented by Marie Amet-Hermes, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party, and all persons who will become shareholders thereafter, a private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of HRA Invest S.à r.l. (the "Company").

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares.

The Company may, however, at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers (as defined in Article 9 of the Articles of Association below).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 12,625.-) represented by one (1) ordinary share (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), four hundred and ninety-six (496) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share), one (1) class B share (the Class B Share), one (1) class C shares (the Class C Share), one (1) class D share (the Class D Share), one (1) class E share (the Class E Share), one (1) class F share (the Class F Share), one (1) class G share (the Class G Share), one (1) class H share (the Class H Share) and one (1) class I share (the Class I Share) having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares as per article 8 of these Articles of Association, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Association and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Redemption of shares.

8.1 In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of shares at a repurchase price as determined by the Board of Managers.

8.2 The repurchase of any class of shares in accordance with article 8.1 of these Articles of Association is permitted provided that: (i) a class of shares is always repurchased in full, it being understood that the Class of Ordinary Shares shall be the last class of shares to be repurchased; (ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles of Association; (iii) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles of Association; and (iv) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 7 of these Articles of Association.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 10. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the “Board of Managers”) composed of at least three members who need not be shareholders (the “Managers”).

The Managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders’ meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week’s notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 13. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Association to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager’s or officer’s interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a call in compliance with the Law by the Board of Managers, in second order, by the auditor or, in third order, by shareholders representing more than half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers and Obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by the Law or these Articles of Association, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 10:30 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Association or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Association or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Association will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Association.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Association, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Thereupon, REF IV Luxembourg S.à r.l., represented as stated above, subscribes to one (1) ordinary share, four hundred and ninety-six (496) class A shares, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share and one (1) class I share, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 12,625.-).

The amount of twelve thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 12,625.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Managers of the Company for an unlimited period:

Class A Managers:

Mr. Sam Henkes, Fund Accountant, born in Bombay (India) on October 12, 1980, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Ms. Marie Amet-Hermes, Manager Corporate Affairs, born in Châtenay-Malabry (France) on July 5, 1980, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Class B Managers

Mr. Peter Parmentier, European General Counsel, born in Gent (Belgium) on July 2, 1972, residing at 218 b31 Konkelstraat, 1200 Sint-Lambrechts-Woluwe, Belgium;

Mr. Karsten Langer, Partner, born in Gentofte (Denmark) on December 16, 1967, with professional address at 7 Avenue Lloyd George, 1000 Brussels (Belgium)

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

2. The registered office of the Company is fixed at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by them with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de septembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

REF IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147145;

Ici représentée par Marie Amet-Hermes, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est ainsi constituée:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes les personnes qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adoptera la dénomination HRA Invest S.à r.l. (la «Société»)

La Société est au départ composée d'un seul associé, détenteur de toutes les parts sociales. La Société peut, à tout moment, être composée de plusieurs associés, mais sans dépasser quarante (40) associés, notamment à la suite d'un transfert de parts sociales ou de l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 9 des Statuts ci-dessous).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, quelle qu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf autre restrictions dans les présents Statuts, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf autre restriction dans les présents Statuts, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés votant suivant les quorum et majorité prévus par la Loi.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cent vingt-cinq euros (EUR 12.625,-) représenté par une (1) part sociale ordinaire (une Part Sociale de Classe Ordinaire), quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), une (1) part sociale de classe B (une Part Sociale de Classe B), une (1) part sociale de classe C (une Part Sociale de Classe C), une (1) part sociale de classe D (une Part Sociale de Classe D), une (1) part sociale de classe E (une Part Sociale de Classe E), une (1) part sociale de classe F (une Part Sociale de Classe F), une (1) part sociale de classe G (une Part Sociale de Classe G), une (1) part sociale de classe H (une Part Sociale de Classe H) et une (1) part sociale de classe I (une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de parts sociales tel que prévu à l'article 8 de ces Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire des droits égaux aux profits et biens de la Société et un vote à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut librement transférer ses parts sociales lorsque la Société est composée d'un seul associé. Les parts sociales peuvent être librement transférées entre associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après sa notification à ou son acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, à une ou plusieurs reprises, par une résolution de l'associé unique ou des associés aux conditions de quorum et de majorité fixées par ces Statuts, ou le cas échéant, par la Loi, prévues pour la modification des présents Statuts.

Art. 8. Rachat des parts sociales.

8.1 En cours de tout exercice social, la Société peut racheter, au choix de son associé unique ou de ses associés, toute classe de parts sociales à un prix de rachat déterminé par le Conseil de Gérance.

8.2 Le rachat de toute classe de parts sociales en application de l'article 8.1 de ces Statuts est autorisé sous réserve que: (i) une classe de parts sociales soit toujours rachetée entièrement, étant entendu que les Parts Sociales de Classe Ordinaire soit la dernière classe de parts sociales à être rachetée; (ii) l'actif net de la Société, comme documenté dans les comptes intermédiaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, n'est pas, ou ne deviendra pas, après le rachat, inférieur au montant du capital social de la Société augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées selon les lois du Grand Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; (iii) le prix de rachat n'excède pas le montant des profits de l'exercice social en cours augmenté de tout profit profité et toute somme à allouer à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou ces Statuts; et (v) le rachat est suivi par une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par les associés en conformité avec l'article 7 des Statuts.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (désigné comme le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, qui ne sont pas nécessairement associés (les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils seront en exercice jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais peuvent

être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, et qui sera responsable de la prise des minutes des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être organisée si deux Gérants le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et des associés, (le cas échéant), sauf s'il est absent, auquel cas le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée.

Sauf en cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes ayant le droit de participer, une convocation par écrit ou par fax du Conseil de Gérance devra être envoyée au moins une semaine à l'avance. Chaque convocation précisera l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à aborder. Tous les Gérants peuvent renoncer à la convocation par consentement unanime à la réunion ou par écrit ou par fax. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues en temps et aux lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Chaque réunion du conseil se tiendra au Grand Duché de Luxembourg ou en un autre lieu que le Conseil de Gérance peut déterminer au cas par cas.

Un Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en mandatant un autre Gérant par procuration.

Le quorum du Conseil de Gérance sera la présence ou la représentation de la majorité des Gérants en fonction. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication comparable grâce auquel les personnes participant à la réunion peuvent communiquer les uns avec les autres. Cette participation sera considérée comme équivalente à une participation en personne à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est suffisante et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée par un seul ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et étant chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Minutes des réunions du Conseil de Gérance. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signées par le Président de la réunion et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Art. 13. Pouvoir du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, aux personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplit en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, si un Gérant ou fondé de pouvoirs peut avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou les associés ont désigné un ou plusieurs Gérants de Catégorie A ou un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat, ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 et 199 de la Loi ne sont pas applicables dans ce cas.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, qui sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours à compter de la réception du texte de la résolution proposée.

Sauf en cas d'associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par le Conseil de Gérance, accessoirement, par le commissaire aux comptes, ou éventuellement, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires qui y seront traitées.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant une autre personne associée ou non comme son mandataire, par écrit ou par fax.

Les assemblées générales des associés, en ce compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, de l'avis définitif du Conseil de Gérance, des événements de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous les autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société a plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit indiqué dans la convocation le premier lundi du mois de juin à 9 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés; le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis pour approbation à l'associé unique ou, selon le cas, à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Des bénéfices nets de la Société, cinq pour cent (5 %) sont affectés à la réserve exigée par la Loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et pour aussi longtemps que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/ elle peut décider d'affecter la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter ou de le distribuer aux associés comme dividende.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable établi par le Conseil de Gérance, faisant apparaître des fonds disponibles suffisants pour une telle distribution, à condition que le montant à distribuer ne dépasse pas les bénéfices réalisés depuis la fin de l'année sociale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées ainsi que des sommes à allouer à des réserves exigées par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti de manière égale aux détenteurs des parts sociales, au pro rata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Sur ces faits, REF IV Luxembourg S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale ordinaire, quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de classe A, une (1) part sociale de classe B, une (1) part sociale de classe C, une (1) part sociale de classe D, une (1) part sociale de classe E, une (1) part sociale de classe F, une (1) part sociale de classe G, une (1) part sociale de classe H et une (1) part sociale de classe I d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille six cent vingt-cinq euros (EUR 12.625,-).

Le montant de douze mille six cent vingt-cinq euros (EUR 12.625,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A

- M. Sam Henkes, Fund Accountant, né à Bombay (Inde), le 12 octobre 1980, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- Mlle Marie Amet-Hermes, Manager Corporate Affairs, née à Châtenay-Malabry (France), le 5 juillet 1980, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

Gérants de Catégorie B

- M. Peter Parmentier, European General Counsel, né le 2 juillet 1972 à Gand (Belgique), domicilié au 218 b13 Konkelstraat, 1200 Woluwe St Lambert, Belgique;
- M. Karsten Langer, Partner, né le 16 décembre 1967 à Gentofte (Danemark), ayant son adresse professionnelle au 7, Avenue Lloyd George, 1000 Bruxelles, Belgique.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance dans les limites de ce pouvoir.

2. Le siège social de la Société est établi au 46 A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu aux mandataires des parties comparantes, et signé par ces derniers avec le notaire instrumentant.

Signé: Amet-Hermes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2011. Relation: EAC/2011/13039. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011140318/548.

(110162245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Oogmerk S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.898.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social en date du 24 août 2011

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 24 août 2011 que le siège social de la Société est transféré du 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg au 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour OOGMERK S.A.-SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011142800/13.

(110165280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Oyster Asset Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: CHF 900.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.117.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142805/11.

(110165890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Pegaso Transport Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.900,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.365.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés en date 12 octobre 2011

Résolution:

Suite à la démission Mr Francesco Moglia, a été nommé en tant que gérant de la société Mr Eric Scussel, demeurant 19-21 Boulevard du Prince Henri. L - 1724 Luxembourg avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le mandat du réviseur d'entreprise venant à échéance, les associés décident de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011:

Réviseur d'entreprises:

PriceWaterhouseCoopers, 400, route d'Esch L-1471, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pegaso Transport S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Signature

Référence de publication: 2011142812/21.

(110165792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Plainfield Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.325.

—
Extrait de la décision prise par le conseil de gérance en date du 25 mai 2011

Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Plainfield Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011142815/14.

(110165811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Paul Wurth International Site Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 40.282.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142826/10.

(110165494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

PCC European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.003.150,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.983.

—
Extrait de la réunion du Conseil de Gérance tenue au siège social le 11 octobre 2011

Il résulte de la réunion du Conseil de Gérance, tenue en date du 11 octobre 2011, que le siège social de la société est transféré du 76, rue des Romains L-2444 Luxembourg au 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PCC EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l.

Jean-Michel Hamelle / Roger Becker

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011142828/15.

(110165269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

PCC Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.512.975,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.820.

—
Extrait de la réunion du Conseil de Gérance tenue au siège social le 11 octobre 2011

Il résulte de la réunion du Conseil de Gérance, tenue en date du 11 octobre 2011, que le siège social de la société est transféré du 76, rue des Romains L-2444 Luxembourg au 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PCC FINANCE LUXEMBOURG S.à r.l.
Jean-Michel Hamelle / Roger Becker
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011142830/15.

(110165267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

PCC Luxembourg holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 30.003.850,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.833.

—
Extrait de la réunion du Conseil de Gérance tenue au siège social le 11 octobre 2011

Il résulte de la réunion du Conseil de Gérance, tenue en date du 11 octobre 2011, que le siège social de la société est transféré du 76, rue des Romains L-2444 Luxembourg au 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PCC LUXEMBOURG HOLDINGS S.C.S.
Jean-Michel Hamelle / Roger Becker
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011142833/15.

(110165268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Pergam Properties 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.242.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142834/9.

(110165564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

IREF Art-Invest Cologne Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.907.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of September.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

“IREF Art-Invest Holdings 2”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, constituted today by the undersigned notary,

duly represented by Ms. Séverine HACKEL, maître en droit, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 23rd, 2011, hereto annexed.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of “IREF Art-Invest Cologne Holding”.

Art. 3. Corporate object. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may also grant any assistance by the way of guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-) represented by seventy-five thousand (75,000) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

All shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders, as the case may be, may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventyfive percent (75%) of the Company's capital. In case of death of

a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed and administrated by one or more managers, who need(s) not be shareholder(s), appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and, as it shall deem fit, the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide(s) upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 of the Articles of Incorporation shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his (her) functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman or by any two managers, as the case may be.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers the board of managers, is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The board of managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrusts the daily management of the Company to one of its members.

The board of managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least two managers.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of any two managers

(ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the board of managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and to mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least fifty percent (50%) of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least seventy-five percent (75%) of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. Any power of attorneys will remain attached thereto.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed and the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder, or his (her) attorney-in-fact, may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of the shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of the shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The general meeting of the shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be), upon proposal of the board of managers, or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles of Incorporation.

Art. 27. Dissolution - Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on December 31st, 2011.

Subscription and Payment

All the seventy-five thousand (75,000) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by “IREF Art-Invest Holdings 2”, previously named.

The amount of seventy-five thousand Euros (EUR 75,000.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros.

Extraordinary general meeting

The founding Shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

I. To set at three (3) the number of managers and to appoint the following managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2011:

- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, , professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Timothy THORP, chartered accountant, with professional address at 12, Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 19 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of any two managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with us, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-trois septembre.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

“IREF Art-Invest Holdings 2”, une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, non encore immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée aujourd’hui par le notaire soussigné,

dûment représentée par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé le 23 septembre 2011, ci-annexée.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d’une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la “Société”), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les “Statuts”).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de “IREF Art-Invest Cologne Holding”.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations ou transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

En général, elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réalisera toutes opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet et qui en favorisent le développement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à soixante-quinze mille Euros (EUR 75,000.-), représenté par soixante-quinze mille (75,000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés

que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du ou des gérants.

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 des Statuts trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire de la société et d'autres mandataires sociaux le cas échéant, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à celui de la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations y relatives du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le ou les associés devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à celui de la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par tous les gérants ayant participé la réunion du conseil de gérance ou dans des résolutions circulaires comme prévu dans le paragraphe qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président ou par deux gérants, selon le cas.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins deux gérants.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe de deux gérants, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe

de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Evénements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel a été envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents Statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises, à sa discrétion.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 27. Dissolution. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Toutes les soixante-quinze mille (75.000) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par "IREF Art-Invest Holdings 2", mentionnée ci-avant.

La somme de soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000.-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'Associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. De fixer à trois (3), le nombre de gérants et de nommer pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2011:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Timothy THORP, chartered accountant, demeurant professionnellement au 12, Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume Uni.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 19 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12902. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011140338/435.

(110162482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Pergam Properties 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.104.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142836/9.

(110165630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Ramblin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3340 Huncherange, 49, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.553.

Extrait du 29 août 2011

L'assemblée générale ordinaire des associés tenue le 29 août 2011 a prise la résolution suivante:

L'assemblée accepte la démission de la société, RB EUROPA RESOURCES LLC et décide de nommer, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014, comme nouvel administrateur, Monsieur Yves BLIN, artiste-peintre, né le 14 février 1946 à F-Rambervillers et demeurant 65 route de Kuntzig F-57970 Yutz.

Huncherange, le 29.08.2011.

Pour extrait conforme

Pour RAMBLIN S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2011142849/16.

(110165469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Balleroy Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.387.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 13 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme BALLEROY HOLDING S.A., dont le siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, a été dénoncé en date du 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2011143119/17.

(110165928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

BNP Paribas S.B Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.794.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le vendredi 14 octobre 2011 au siège administratif de la société, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

L'actionnaire unique a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée Extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

- L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant, en remplacement de Mazars S.A., Mazars Luxembourg (RC Luxembourg B 159962) ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de 2012 délibérant sur les comptes annuels de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire spécial

Référence de publication: 2011143120/19.

(110165310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

CitCor Wannsee II Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.206.

—
Extrait du Contrat d'achat-vente conclue le 10 mai 2010

Il résulte d'un contrat d'achat-vente conclu le 10 mai 2010 entre CitCor Residential Holdings S.à.r.l. et Luxembourg Corporation Company S.A. le transfert suivant:

CitCor Residential Holdings S.à.r.l., domiciliée au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Kirchberg-Luxembourg, a transféré 100 parts sociales à Luxembourg Corporation Company S.A., société domiciliée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 14 Octobre 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Représenté par Valérie Ingelbrecht et Jorrit Cromptvoets
Gérant

Référence de publication: 2011143124/18.

(110165770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

CitCor Wannsee III Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.205.

Extrait du Contrat d'achat-vente conclue le 10 mai 2010

Il résulte d'un contrat d'achat-vente conclu le 10 mai 2010 entre CitCor Residential Holdings S.à.r.l. et Luxembourg Corporation Company S.A. le transfert suivant:

CitCor Residential Holdings S.à.r.l., domiciliée au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Kirchberg-Luxembourg, a transféré 100 parts sociales à Luxembourg Corporation Company S.A., société domiciliée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 14 Octobre 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Représenté par Valérie Ingelbrecht et Jorrit Cromptvoets
Gérant

Référence de publication: 2011143125/18.

(110165768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Isis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 163.889.

STATUTS

L'an deux mille onze, le six octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.v

Ont comparu:

1) Madame Stéphanie VEYSSIERE, promoteur immobilier, née le 1^{er} septembre 1968 à Morlaix - France et domiciliée professionnellement au 52, rue du Commandant l'Herminier, F-94240 L'Haÿ-les-Roses, ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à L'Haÿ-les-Roses, le 4 août 2011.

2) Monsieur Stéphane ZBINDEN, promoteur immobilier, né le 3 octobre 1967 à Fontenay-sous-bois - France et domicilié professionnellement au 52, rue du Commandant l'Herminier, F-94240 L'Haÿ-les-Roses, ici représenté par Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à L'Haÿ-les-Roses, le 4 août 2011.

Lesdites procurations paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ISIS HOLDING S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 7 mai à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2012.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Madame Stéphanie VEYSSIERE, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2) Monsieur Stéphane ZBINDEN, préqualifié, cent cinquante-cinq actions	155
- Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées en numéraire à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg – Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte – France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy -France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm – Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44637. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140342/138.

(110162453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

CitCor Wannsee IV Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.214.

—
Extrait du Contrat d'achat-vente conclue le 10 mai 2010

Il résulte d'un contrat d'achat-vente conclu le 10 mai 2010 entre CitCor Residential Holdings S.à.r.l. et Luxembourg Corporation Company S.A. le transfert suivant:

CitCor Residential Holdings S.à.r.l., domiciliée au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Kirchberg-Luxembourg, a transféré 100 parts sociales à Luxembourg Corporation Company S.A., société domiciliée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 14 Octobre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Représenté par Valérie Ingelbrecht et Jorrit Crompvoets

Gérant

Référence de publication: 2011143126/18.

(110165767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Cutec S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.274.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 7 avril 2011

Les mandats d'administrateur de Messieurs Joeri STEEMAN et Frederik ROB (demeurant tous les deux professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans.

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Kris GOORTS (demeurant 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) à la fonction d'administrateur pour une période de six ans en remplacement de Monsieur Marc BOLAND.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Joeri STEEMAN / Frederik ROB

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011143130/17.

(110165760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Diego International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.586.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 13 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de DIEGO INTERNATIONAL S.A.

Le même jugement a nommé Juge commissaire Madame Anita LECUIT, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Céline CORBIAUX, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ce même jugement a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 03 novembre 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Céline CORBIAUX
Le liquidateur

Référence de publication: 2011143132/18.

(110165943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Economic Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 91.599.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 13 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de ECONOMIC MANAGEMENT S.A.

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Anita LECUIT, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Céline CORBIAUX, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg

Ce même jugement a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 03 novembre 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Céline CORBIAUX
Le liquidateur

Référence de publication: 2011143140/18.

(110165939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

KPI Investment Property 55 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.194.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Babcock & Brown European Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 109507, (the "Major Shareholder"),

AND

2. GRE Management GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Weissenburger Str. 10, D-81667 Munich and registered with the local court of Munich (Amtsgericht München), Germany, under the number HRB 173219, (the "Minor Shareholder"),

Here duly represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal on 26 and 27 September 2011, respectively.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") representing the entire share capital of KPI Investment Property 55 S.à r.l., a private limited company, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 124194, incorporated pursuant to a deed of Maître André Jean Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on January 26, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 616 dated 16 April 2007 (the "Company").

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. To increase the Company's corporate capital by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-)

represented by two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, to an amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) through the creation and issuance of fifty (50) new shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, of which forty-seven (47) shares will be issued to the Major Shareholder and three (3) shares will be issued to the Minor Shareholder, it being understood that an amount of fourteen thousand five hundred and seventy euro (EUR 14,570.-) will be allocated to share premium reserves by the Major Shareholder and an amount of nine hundred and thirty euro (EUR 930.-) will be allocated to share premium reserves by the Minor Shareholder.

3. Subscription for these newly issued shares and payment in full of such new shares through a cash contribution.

4. Subsequent amendment to article 5.1. of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted.

5. Miscellaneous.

The shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders (present or represented) consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda of the present resolutions which was communicated to them in advance.

Second resolution

The share capital is increased through a cash contribution in the amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, to an amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) through the creation and issuance of fifty (50) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, of which forty-seven (47) shares will be issued to the Major Shareholder and three (3) shares will be issued to the Minor Shareholder, it being understood that an amount of fourteen thousand five hundred and seventy euro (EUR 14,570.-) will be allocated to share premium reserves by the Major Shareholder and an amount of nine hundred and thirty euro (EUR 930.-) will be allocated to share premium reserves by the Minor Shareholder.

Third resolution

The Shareholders resolve that the Company issues fifty (50) new shares so as to raise the number of shares from two hundred and fifty (250) shares to three hundred (300) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, of which forty-seven (47) shares will be issued to the Major Shareholder and three (3) shares will be issued to the Minor Shareholder, it being understood that an amount of fourteen thousand five hundred and seventy euro (EUR 14,570.-) will be allocated to share premium reserves by the Major Shareholder and an amount of nine hundred and thirty euro (EUR 930.-) will be allocated to share premium reserves by the Minor Shareholder.

All the fifty (50) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Shareholders, as follows

Name shareholder	Shares subscribed	Amount subscribed
Babcock & Brown European Investments S.à r.l., prenamed	47	EUR 2.350.
GRE Management GmbH, prenamed	3	EUR 150.
Total:	50	EUR 2.500.

so that the amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears to witness it.

As a consequence of the share capital increase Babcock & Brown European Investments S.à r.l. holds two hundred and eighty-two (282) shares and GRE Management GmbH holds eighteen (18) shares of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth be read as follows:

“ 5.1. “The corporate capital is fixed at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by three hundred (300) Shares of fifty euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1.400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, well known by the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109507, (ci-après «l'Associée Majoritaire»),

ET

2. GRE Management GmbH, une société à responsabilité de droit allemand, ayant son siège social à Weissenburger Str. 10, D-81667 Munich, et inscrite auprès du tribunal d'instance de Munich, Allemagne, sous le numéro HRB 173219, (ci-après «l'Associée Minoritaire»),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé, le 26 et 27 septembre 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les parties comparantes sont les associées (les «Associés») représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination KPI Investment Property 55 S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124194, constituée le 26 janvier 2007 suivant acte de Maître André Jean Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 616 du 16 avril 2007.

II. L'ordre du jour est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune à concurrence d'un montant de deux mille cinq cents euros (2.500,-EUR) pour le porter à un montant de quinze mille euros (15.000,-EUR) par voie d'émission de cinquante (50) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune, dont quarante-sept (47) parts sociales seront émises à l'Associée Majoritaire et trois (3) parts sociales seront émises à l'Associée Minoritaire, étant entendu qu'un montant de quatorze mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 14.570.-) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société par l'Associée Majoritaire et un montant de neuf cent trente euros (EUR 930.-) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société par l'Associée Minoritaire.

3. Souscription et libération par les Associés par un apport en numéraire.

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société de manière à ce qu'il ait la teneur suivante:

« 5.1. Le capital souscrit est fixé à quinze mille euros (15.000, EUR) représenté par trois cents (300) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.»

5. Divers.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés (présents ou représentés) se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui leur ont été communiqués au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune à concurrence d'un montant de deux mille cinq cents euros (2.500,-EUR) pour le porter à un montant de quinze mille euros (15.000,-EUR) par voie d'émission de cinquante (50) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune, dont quarante-sept (47) parts sociales seront émises à l'Associée Majoritaire et trois (3) parts sociales seront émises à l'Associée Minoritaire, étant entendu qu'un montant de quatorze mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 14.570.-) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société par l'Associée Majoritaire et un montant de neuf cent trente euros (EUR 930.-) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société par l'Associée Minoritaire.

Troisième résolution

Suite à cette augmentation de capital cinquante (50) parts sociales nouvelles seront créés et émises afin d'augmenter le nombre de parts sociales de deux cent cinquante (250) à trois cent (300) avec une valeur nominale de cinquante euros (50.-EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Toutes les cinquante (50) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées par apport en numéraire par les Associés comme suit:

Nom associé	Parts sociales souscrites	Montant souscrit
Babcock & Brown European Investments S.à r.l., prénommé	47	EUR 2.350.
GRE Management GmbH, prénommé	3	EUR 150.
Total	50	EUR 2.500.

de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2,500.-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Babcock & Brown European Investments S.à r.l. détient deux cent quatre-vingt-deux (282) parts sociales et GRE Management GmbH détient dix-huit (18) parts sociales de la Société.

Quatrième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à quinze mille euros (15.000, EUR) représenté par trois cent (300) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (50.-EUR) chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre la version française et anglaise, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte. au siège social de la Société au 8-10, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43430. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140348/182.

(110162306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Coop Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 17, rue Dr Herr.

R.C.S. Luxembourg B 99.355.

Extrait du dépôt rectificatif du dépôt effectué le 24 juillet 2009 référence L090113066.05

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 15 juillet 2009 que:

1. Le mandat d'administrateur-délégué et d'administrateur de Raymond FRITSCH, employé, demeurant à L-2175 Luxembourg, 27, Rue Alfred de Musset sont renouvelés pour une période de 6 ans qui prendra fin en 2015.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.
Pour extrait conforme
COOP MANAGEMENT S.A.
Signature

Référence de publication: 2011143129/15.

(110165628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Europa Real Estate Emerging Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.069.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 octobre 2011.

L'associé unique a réélu Deloitte S.A., société anonyme ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en l'année 2012 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.
Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2011143137/17.

(110165558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF C, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.655.

—
AUSZUG

I. Eintritt von Gesellschaftern

Die United Nations, eine internationale Gesellschaft, in ihrer Funktion als Treuhänder des United Nations Joint Staff Pension Fund, gegründet und bestehend unter den Rechten der Vereinigten Staaten, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in 1 DHP, 885 Second Avenue, 20th Floor, New York 10017, New York, Vereinigte Staaten, ist mit Wirkung zum 29. Juli 2011 als Kommanditistin in die Gesellschaft eingetreten.

Im Rahmen ihres Eintritts in die Gesellschaft hat sich die United Nations, in ihrer Funktion als Treuhänder des United Nations Joint Staff Pension Fund dazu verpflichtet, eine Einlage in Höhe von EUR 30.000.000 zu leisten. Ein Betrag in Höhe von EUR 300.000 dieser Einlageverpflichtung soll den eingetragenen festen Kapitalanteil darstellen. Die verbleibenden EUR 29.700.000 gelten als Rücklage (primes d'émission).

Die United Nations, in ihrer Funktion als Treuhänder des United Nations Joint Staff Pension Fund, hat bisher einen Betrag in Höhe von EUR 6,065,035.98 der zugesagten Einlage geleistet, wovon ein Betrag in Höhe von EUR 300.000 als Zahlung des festen Kapitalanteils und der verbleibende Betrag hiervon als Rücklage gilt. Die United Nations, in ihrer Funktion als Treuhänder des United Nations Joint Staff Pension Fund ist somit weiterhin zur Zahlung eines Betrages von EUR 23.394.964.02 verpflichtet.

II. Stammkapital der Gesellschaft

Das Gesellschaftskapital beträgt somit EUR 2.000.010.

Unterschrift
Der Bevollmächtigte

Référence de publication: 2011143139/27.

(110165702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

FB Re S.A., Fortis Bank Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.273.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique tenue en date du vendredi 14 octobre 2011

L'Assemblée a pris la résolution suivante:

- L'Assemblée nomme comme Réviseur d'entreprises indépendant, en remplacement de Mazars S.A., Mazars Luxembourg S.A. (RC Luxembourg B 159962) ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011143149/17.

(110165317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

FANUC FA Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 105.115.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société adoptées le 10 août 2011

Il résulte des résolutions que:

M. Holger HALAS, né le 1^{er} mars 1963 à Stollberg, Allemagne, avec adresse professionnelle à Zone Industrielle, L-6468 Echternach, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 31 août 2011. Son mandat expirera lors de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes pour l'année sociale se clôturant au 31 mars 2012.

Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2011143152/17.

(110165396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Formel K Racing Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3382 Noertzange, 30, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 54.245.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 13 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée FORMEL K RACING TEAM S.à r.l., au siège social à L-3382 Noertzange, 30, rue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2011143154/18.

(110165927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

KPI Investment Property 56 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.181.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Babcock & Brown European Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 109507, (the "Major Shareholder"),

AND

2. GRE Management GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Weissenburger Str. 10, D-81667 Munich and registered with the local court of Munich (Amtsgericht München), Germany, under the number HRB 173219, (the "Minor Shareholder"),

Here duly represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal on 26 and 27 September 2011, respectively.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") representing the entire share capital of KPI Investment Property 56 S.à r.l., a private limited company, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number 124181, incorporated pursuant to a deed of Maître André Jean Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on January 26, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 612 dated 14 April 2007 (the "Company"). The articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, prenamed, dated 26 August 2011, not yet published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. To increase the Company's corporate capital by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) represented by three hundred (300) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, to an amount of seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) through the creation and issuance of fifty (50) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, of which forty-seven (47) shares will be issued to the Major Shareholder and three (3) shares will be issued to the Minor Shareholder, it being understood that an amount of one hundred forty-four thousand and two hundred and ninety euro (EUR 144,290.-) will be allocated to share premium reserves by the Major Shareholder and an amount of nine thousand two hundred and ten euro (EUR 9,210.-) will be allocated to share premium reserves by the Minor Shareholder.

3. Subscription for these newly issued shares and payment in full of such new shares through a cash contribution.

4. Subsequent amendment to article 5.1. of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted.

5. Miscellaneous.

The shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders (present or represented) consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda of the present resolutions which was communicated to them in advance.

Second resolution

The share capital is increased through a cash contribution in the amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) represented by three hundred (300) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, to an amount of seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) through the creation and issuance of fifty (50) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, of which forty-seven (47) shares will be issued to the Major Shareholder and three

(3) shares will be issued to the Minor Shareholder, it being understood that an amount of one hundred forty-four thousand and two hundred and ninety euro (EUR 144,290.-) will be allocated to share premium reserves by the Major Shareholder and an amount of nine thousand two hundred and ten euro (EUR 9,210.-) will be allocated to share premium reserves by the Minor Shareholder.

Third resolution

The Shareholders resolve that the Company issues fifty (50) new shares so as to raise the number of shares from three hundred shares (300) to three hundred and fifty (350) shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, of which forty-seven shares (47) will be issued to the Major Shareholder and three (3) shares will be issued to the Minor Shareholder, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, it being understood that an amount of one hundred fortyfour thousand and two hundred and ninety euro (EUR 144,290.-) will be allocated to share premium reserves by the Major Shareholder and an amount of nine thousand two hundred and ten euro (EUR 9,210.-) will be allocated to share premium reserves by the Minor Shareholder.

All the fifty (50) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Shareholders as follows:

Name shareholder	Shares subscribed	Amount subscribed
Babcock & Brown European Investments S.à r.l., prenamed	47	EUR 2.350.
GRE Management GmbH, prenamed	3	EUR 150.
Total:	50	EUR 2.500

, so that the amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears to witness it.

As a consequence of the share capital increase Babcock & Brown European Investments S.à r.l. holds three hundred and twenty-nine (329) shares and GRE Management GmbH holds twenty-one (21) shares of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth be read as follows:

“ **5.1.** The corporate capital is fixed at seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500.-) represented by three hundred and fifty (350) Shares of fifty euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately oen thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, well known by the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109507, (ci-après «l'Associée Majoritaire»),

ET

2. GRE Management GmbH, une société à responsabilité de droit allemand, ayant son siège social à Weissenburger Str. 10, D-81667 Munich, et inscrite auprès du tribunal d'instance de Munich, Allemagne, sous le numéro HRB 173219, (ci-après «l'Associée Minoritaire»),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé, le 26 et 27 septembre 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les parties comparantes sont les associées (les «Associés») représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination KPI Investment Property 56 S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124181, constituée le 26 janvier 2007 suivant acte de Maître André Jean Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 612 du 14 avril 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer, prénommée, en date du 26 août 2011, non encore publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'ordre du jour est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille euros (15.000,-EUR) représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune à concurrence d'un montant de deux mille cinq cents euros (2.500,-EUR) pour le porter à un montant de dix-sept mille cinq cents euros (17.500,-EUR) par voie d'émission de cinquante (50) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune, dont quarante-sept (47) parts sociales seront émises à l'Associée Majoritaire et trois (3) parts sociales seront émises à l'Associée Minoritaire; étant entendu qu'un montant de cent quarante-quatre mille et deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 144,290) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société par l'Associée Majoritaire et un montant de neuf mille deux cent dix euros (EUR 9,210.-) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société par l'Associée Minoritaire.

3. Souscription et Libération par les Associés par un apport en numéraire.

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société de manière à ce qu'il ait la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital souscrit est fixé à dix-sept mille cinq cents euros (17.500,-EUR) représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune (ciaprès désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.».

5. Divers.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés (présents ou représentés) se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui leur ont été communiqués au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quinze mille euros (15.000,-EUR) représenté par trois cents (300) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune à concurrence d'un montant de deux mille cinq cents euros (2.500,-EUR) pour le porter à un montant de dix-sept mille cinq cents euros (17.500,-EUR) par voie d'émission de cinquante (50) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune, dont quarante-sept (47) parts sociales seront émises à l'Associée Majoritaire et trois (3) parts sociales seront émises à l'Associée Minoritaire; étant entendu qu'un montant de cent quarante-quatre mille et deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 144,290) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société par l'Associée Majoritaire et un montant de neuf mille deux cent dix euros (EUR 9,210.-) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société par l'Associée Minoritaire.

Troisième résolution

Suite à cette augmentation de capital cinquante (50) parts sociales nouvelles seront créés et émises afin d'augmenter le nombre de parts sociales de trois cents (300) à trois cent cinquante (350) avec une valeur nominale de cinquante euros (50,-EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Toutes les cinquante (50) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées par apport en numéraire par les Associés comme suit:

Nom associé	Parts sociales souscrites	Montant souscrit
Babcock & Brown European Investments S.à r.l., prénommé	47	EUR 2.350.
GRE Management GmbH, prénommé	3	EUR 150.
Total	50	EUR 2.500.

de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2,500.-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Babcock & Brown European Investments S.à r.l. détient trois cent vingt-neuf (329) parts sociales et GRE Management GmbH détient vingt et un (21) parts sociales de la Société.

Quatrième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à dix-sept mille cinq cents euros (17.500,-EUR) représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (50.-EUR) chacune (ciaprès désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents Euros (EUR 1.800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre la version française et anglaise, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43431. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140349/188.

(110162305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Glendevon King, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 152.188.

Décision de l'associé unique de la société le 2 août 2011

L'associé unique prend les résolutions suivantes:

1. L'associé unique prend connaissance de la démission de M. Alastair King effective le 1^{er} août 2011.
2. L'associé unique nomme M. Peter Baum, avec adresse professionnelle 16 Eastcheap London EC3M 1BD, United Kingdom, au poste de gérant de la Société pour une période illimitée, avec effet au 1^{er} août 2011.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011143155/15.

(110165892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

GAVIAG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Leudelange, 23, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.509.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu en date du 13 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée GAVIAG S.à r.l., au siège social à Leudelange, 23, route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Jonathan BURGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2011143156/17.

(110165926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Generalcorp, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 62.660.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2011

En date du 28 juillet 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-François Fortemps.
- de renouveler les mandats d'Administrateur de Madame Barbara Bayay et de Messieurs Robert Scharfe et Bernard Tancre pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.
- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour GENERALCORP
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Signatures

Référence de publication: 2011143158/19.

(110165898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

IDAS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3447 Dudelange, 24, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 32.778.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 13 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée IDAS LUXEMBOURG S.à r.l., au siège social à L-3447 Dudelange, 24, rue Marie Curie, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Jonathan BURGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2011143165/18.

(110165924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Invex, S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 920.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 65.767.

—
En date du 12 octobre 2011, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Suite aux cessions de parts intervenues en date du 12 octobre 2011 entre Mr D.G. van Luijk et International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., 9,200 parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:
 - International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. établie au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg détient 9,200 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.-.
2. Transfert du siège social de la Société du 9, place de Nancy, L-2212 Luxembourg au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 12 octobre 2011

3. Démission de D.G. van Luijk de sa fonction de gérant avec effet au 12 octobre 2011.

4. Nomination à la fonction de gérant, avec effet au 12 octobre 2011 et pour une durée indéterminée de Manacor (Luxembourg) S.A., pour siège social du 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Invex S.à r.l. SPF

Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011143164/22.

(110165562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Jota International SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 47.612.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 13 octobre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme JOTA INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la liberté, a été dénoncé en date du 28 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2011143172/17.

(110165930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Komzept 7c S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.030.

—
Veuillez prendre note que l'adresse de Madame Florencia Mate Garabito, née le 17 mai 1968, au Costa Rica, Administrateur de la Société, à changé du 8,2C, Academia Street, 4 Izquierda, E-28014, Madrid, Espagne au 5331 SW 63rd Court, Miami, Floride, 33155-6449 États-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Komzept 7c S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011143173/15.

(110165566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

State Street Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.771.

—
Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission de Madame Carol L'Heveder en sa qualité d'administrateur à compter du 7 Octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Octobre 2011.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Christophe Cormet / Rainer Grosshans

Vice President / Assistant Vice President

Référence de publication: 2011143209/14.

(110165574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Allard Invest Brésil 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Allard Invest Brésil 1 S.A.

Référence de publication: 2011142464/10.

(110165499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Allard Invest Brésil 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 153.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Allard Invest Brésil 2 S.A.

Référence de publication: 2011142465/10.

(110165476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Allianz Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 37.619.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de Allianz SE, société mère de Allianz Life Luxembourg S.A. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011142466/12.

(110165337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Alqarra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.830.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142467/10.

(110165669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Brixton 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011142507/11.

(110165446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Avery Dennison Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R.C.S. Luxembourg B 97.945.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 112 du 28 janvier 2004.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Avery Dennison Investments Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011142472/14.

(110165224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Avery Dennison Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R.C.S. Luxembourg B 97.945.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 112 du 28 janvier 2004.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Avery Dennison Investments Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011142473/14.

(110165309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Antala S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.666.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011142492/10.

(110165353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Elmont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 350.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011143147/12.

(110165934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2011.